

Office fédéral du développement territorial (ARE)
Worbentalstrasse 66
3063 Ittigen

Par courriel à: info@are.admin.ch

Berne, le 23 mai 2022

mario.marti@usic.ch | T 031 970 08 88

Prise de position de l'USIC concernant la modification de la loi sur l'énergie (LEne), du 30 septembre 2016

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de nous prononcer sur le projet susmentionné et avons le plaisir de vous faire part ci-dessous de notre position à ce propos.

L'USIC soutient le projet.

La procédure combinée, une gageure

L'USIC salue la volonté d'introduire une procédure cantonale concentrée d'approbation des plans, combinée avec l'octroi des droits d'expropriation pour les installations les plus importantes énumérées dans la conception pour les énergies renouvelables. Ainsi idéalement, des projets porteurs en termes de politique énergétique devraient bénéficier plus rapidement d'une sécurité juridique dans l'éventualité de leur mise en œuvre.

L'USIC émet toutefois quelques réserves quant à la viabilité du projet. Les objets de recours devront en effet être suffisamment connus au moment de la procédure combinée pour pouvoir être contestés en justice. Aussi conviendra-t-il probablement d'augmenter plus encore le degré de détail – déjà élevé – des procédures d'approbation des plans, ce qui devrait prolonger la procédure en amont. À cet égard et en principe, il sera nécessaire d'harmoniser davantage les procédures entre les cantons.

Renforcer les incitations privées plutôt qu'exiger l'installation de panneaux solaires

L'usic se félicite également de la volonté d'étendre la possibilité de déduction fiscale des installations solaires sur les bâtiments neufs également. Elle rejette en revanche une obligation d'exploiter l'énergie solaire sur toute nouvelle construction s'y prêtant, *sans possibilité de déduction fiscale*. Dans la pratique, une obligation n'est exigible qu'en tenant compte de son caractère raisonnable, ce qui – du fait de l'orientation vers l'économie d'entreprise – peut inciter à la mise en œuvre de solutions minimalistes et à une non-exploitation des potentiels d'efficacité énergétique, et avoir dès lors pour conséquence une non-atteinte des objectifs fixés pour le tournant énergétique.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'accueil favorable que vous réserverez à la présente et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

u s i c

Le président

Le secrétaire général



Andrea Galli
MSc en génie civil EPFZ



Dr. Mario Marti
Docteur en droit, avocat

L'usic

L'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic) réunit 422 entreprises, réparties – filiales et succursales incluses – sur 1022 sites à travers le pays et employant à elles seules quelque 14 600 collaborateurs. Ses membres génèrent annuellement un chiffre d'affaires brut de plus de 2,5 milliards de francs, ce qui correspond à environ 50 % de la part totale des dépenses dans le domaine de la construction. Les entreprises usic sont actives dans tous les domaines de la construction, notamment aménagement du territoire, géologie, mensuration, sciences et ingénierie de l'environnement, génie civil, technique du bâtiment ou encore planification électrique. L'usic est ainsi la plus grande association patronale de planificateurs en Suisse et la voix nationale reconnue des entreprises suisses de conseil en ingénierie et en planification.